

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 décembre 2013.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DU 361-1° - Mise en œuvre d'une procédure de déclaration d'utilité publique sur la parcelle 1/3 villa des Tulipes - 99/101 rue du Ruisseau (18e).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'expropriation ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 15 novembre 2013 ;

Vu le projet de délibération 2013 DU 361, en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose de donner un avis favorable à la poursuite du projet de réalisation d'un immeuble comportant environ 11 logements sociaux sur la parcelle 1/3 villa des Tulipes - 99/101 rue du Ruisseau (18e) ;

Vu l'avis de M. le Maire du 18e arrondissement en date du 13 décembre 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 9 décembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Yves MANO au nom de la 8^{ème} Commission ; ensemble les informations portées au compte-rendu,

Délibère :

M. le Maire de Paris est autorisé à engager le projet de réalisation d'un immeuble comportant 11 logements sociaux environ sur la parcelle 1/3 villa des Tulipes – 99/101 rue du Ruisseau (18e), d'une surface de plancher de l'ordre de 620 m².